

Maître Brigitte Longuet,
avocat à la cour – LRS avocats associés

“Les avocats doivent étendre leur marché”

Volontarisme d'un programme de croissance économique pour cette autre candidate au bâtonnat.



“Jusqu'à présent, l'entrée dans la profession se passait très bien mais j'ai beaucoup plus d'inquiétude pour cette année.”

Par Patrick Arnoux

“Notre objectif : le développement de vos cabinets.” D'emblée, en quelques mots, le programme de campagne de cette avocate spécialisée dans les entreprises et faisant équipe avec Hervé Chemouli pour le bâtonnat donne le cap et l'ambition aptes à séduire les gens de robe, bousculés par les rudesses de l'époque. Ce sont donc les purs aspects business qui seront au cœur de ses propositions de réforme. Sept années de responsabilités passées au service de sa profession et trente-cinq d'exercice professionnel légitiment actuellement sa démarche. Cette spécialiste des professions libérales – elle a remis un rapport de près de deux cents pages sur le sujet à Hervé Novelli en début d'année – plaide

“Elle plaide pour une “ouverture” du métier à des activités jusqu'à présent exercées par des experts relevant de professions non réglementées”

pour une “ouverture” du métier à des activités jusqu'à présent exercées par des experts relevant de professions non réglementées – agent sportif, littéraire, etc. Femme de ministre, mère de quatre filles et candidate malheureuse au bâtonnat de Paris en 2008 “à 68 voix près”, elle a décidé de se représenter pour l'élection de décembre prochain. Avec un postulat de base : “Les avocats du XXI^e siècle doivent étendre leur marché. Chaque spécialité est un métier au sein de la même profession.” Reste à trouver des terrains d'entente avec les autres professions libérales tout en réglant quelques problèmes internes comme le statut des collaborateurs.

Avec 23 000 avocats, le seul moyen actuel pour faire campagne est d'utiliser Internet d'une part, et d'aller sur le terrain d'autre part en rencontrant, les uns après les autres, un certain nombre d'avocats, de syndicats, d'associations et de groupements. Aujourd'hui je m'engage sur un programme que je ne peux dévoiler intégralement, mais celui avec lequel je

“Comme je me suis déjà présentée dans le passé avec un programme très dense et précis, mes confrères connaissent bien mes idées”

me suis déjà présentée dans le passé était très dense et précis, et mes confrères connaissent bien mes idées. Tout simplement, je ne pensais pas me présenter au bâtonnat et n'avais donc rien préparé. J'avais alors fait une campagne très courte et étais arrivée à soixante-deux voix près du bâtonnier élu. Maintenant, ils me connaissent, j'ai montré ce que je savais faire.

Les avocats en difficulté financière

Depuis que la loi sur la procédure collective a été appliquée aux avocats, un certain nombre de cabinets sont en redressement judiciaire. J'ai mis un système en place à Paris, le Bureau d'information, afin de résoudre les problèmes de confrères dans des

“Il faut les aider à se regrouper et, pour ceux qui aujourd'hui n'ont pas suffisamment de clients, utiliser un système d'avocats par intérim”

situations épouvantables. Faute de s'être modernisés, nombre d'entre eux ont été désertés par leurs clients. Tout à coup, ils se rendent compte qu'ils n'ont plus les aptitudes. Alors il faut les aider à se regrouper et, pour ceux qui aujourd'hui n'ont pas suffisamment de clients, utiliser un système d'avocats par intérim.

Le statut des collaborateurs

Jusqu'à présent, l'entrée dans la profession se passait très bien ; j'ai beaucoup plus d'inquiétude pour cette année car les grands cabinets ont récemment engagé beaucoup de collaborateurs. Sur le statut de ces derniers - collaborateur libéral -, un rapport montre que seuls 20 % d'entre eux souhaitent véritablement être entrepreneurs. Ils veulent certes le statut d'avocat mais peu leur importe de savoir s'ils sont salariés ou entreprise libérale. Lorsque j'ai commencé, on était 70 % à vouloir être entrepreneurs. Les tickets d'entrée dans la profession étaient plus faciles. Aujourd'hui, c'est plus difficile : les jeunes sont très mobiles, ils ont envie de faire carrière dans l'entreprise, puis de revenir dans un cabinet d'avocats. Le but de mon rapport était justement de faciliter, d'un point de vue social et fiscal, toutes ces passerelles. Aujourd'hui, il faut sécuriser ce contrat de profession libérale.

“Il faut sécuriser ce contrat de profession libérale”

Surtout en période de crise, où le collaborateur libéral est mieux payé qu'un salarié dans la même situation, avec le même niveau d'études. En revanche, quand il y a une rupture après des carrières longues, il faut étudier de meilleures solutions, réfléchir à un système basé sur un modèle économique qui conditionne davantage l'attractivité de notre profession. Je crois certes au collaborateur libéral mais je crois aussi que s'ils veulent exercer leur métier longtemps, on doit les sécuriser. Grâce au rapport Darrois, les collaborateurs ayant plus de cinquante ans d'ancienneté ont désormais droit à des indemnités de départ représentant six mois de rémunération. Il faut désormais favoriser les carrières des plus jeunes qui, s'ils ne sont pas associés, peuvent être mis à la porte du jour au lendemain.

Les structures

Actuellement, il y en a des petites, des moyennes et de plus importantes... Mais un avocat seul traverse forcément de mauvais moments : maladie, dépression, divorce, etc. Il faut donc des structures adaptées, susceptibles de le préserver de ces situations. Nous y travaillons, en essayant d'éviter les sociétés civiles professionnelles (SCP) qui ne sont plus opérationnelles. Elles se sont multipliées dans les années 70 chez les notaires, les avocats, les huissiers, et les conséquences de leur fonctionnement sont parfois dramatiques. Il suffit que l'un des membres du cabinet

“Éviter des structures comme les sociétés civiles professionnelles (SCP) qui ne sont plus opérationnelles”

veille partir et demande la valorisation de ses parts pour que la cabinet, qui souvent ne peut les payer, soit mis en péril. La taille critique a été très réduite. Aujourd'hui, grâce à l'information obtenue gratuitement sur le Net et dans les médiathèques, vous pouvez être performant alors qu'auparavant, il fallait des bibliothèques considérables. Cette évolution a permis à certains jeunes avocats de se passer des structures lourdes encore en vigueur il y a dix ans. Plus intelligents, plus malins, ils arrivent à des résultats très rapides.

Régulation de la profession

Bien sûr, je ne suis pas pour un numerus clausus à l'entrée. En revanche, je suis favorable à une formation en alternance, avec un stage de deux ans qui permettrait de mieux réguler la profession. C'est indispensable, sinon on va faire croire à des jeunes que l'on peut leur proposer quelque chose, et ils vont se retrouver sur le carreau. Mieux vaut un examen d'entrée très difficile et des formations par alternance pour qu'ensuite, les jeunes puissent travailler immédiatement. Ils ont le droit de passer

A voix haute

L'examen à Bac+4 et arrivent souvent à Bac+6, souvent avec des doubles formations. Donc, ils sont déjà très opérationnels, grâce à une formation pratique certainement très utile, incluant des

“Je ne suis pas pour un numerus clausus à l'entrée, en revanche, je suis favorable à une formation en alternance”

cours de management d'une école d'avocats. Cela serait préférable au système actuel où on leur fait perdre beaucoup de temps.

L'ouverture du métier

L'avocat est un mandataire et il peut traiter tous les aspects du droit. Un cadre large, mais à l'intérieur duquel se sont progressivement créés des domaines relevant de professions non réglementées, qui finalement traitent une spécialité : ainsi, l'agent sportif n'est pas juriste mais a besoin de connaissances juridiques. Pourquoi un avocat ne pourrait-il pas être agent sportif ? Il le ferait mieux.

Les pourcentages sur les contrats sont limités parce que notre déontologie ne nous permet pas de toucher d'un côté et de l'autre. Cette déontologie s'appliquerait dans l'intérêt des sportifs. Pourquoi ne seraient-ils pas agents littéraires ? Conseillers financiers ? Comme nous avons interdiction de recevoir de l'argent des banques, nous pourrions moraliser un certain nombre

“Pourquoi un avocat ne pourrait-il pas être agent sportif ? Agent littéraire ? Conseiller financier ?”

de professions. Nombre de gens ont besoin d'une tutelle. L'avocat, qui connaît le droit, peut apporter beaucoup dans des domaines de compétence investis par des spécialistes. Il faut vraiment réaliser l'ouverture de la profession, parce qu'elle s'est progressivement réduite. Les avocats étrangers font cela depuis toujours.

Cela ne veut pas dire qu'un avocat peut tout faire : je ne peux être agent sportif un jour, puis mandataire en transaction immobilière le lendemain. Et quand on a une spécialité, on doit approfondir une expertise, sinon, de qui se moque-t-on ? Pour toute spécialité, il faut passer par une formation. C'est dans notre essence.

Les professions libérales

Hubert Novelli m'a confié une mission transverse sur des sujets qui ne sont pas conflictuels. La moitié des professions libérales intervient sur le plan médical ; elles s'intéressent aux besoins essentiels des clients, des usagers, des patients et n'ont donc pas une nature de commerçant. Leurs prestations de services ne sont pas ordinaires. On peut donc trouver des synergies communes en évitant d'empiéter sur leurs territoires respectifs. En revan-

“Sur tous ces sujets - structures d'exercice, fiscalité, mesures sociales, il ne peut pas y avoir d'opposition”

che, toutes ces professions s'accordent sur l'aspect obsolète des SCP, on a déjà évoqué leur modification pour les moderniser. Sur tous ces sujets - structures d'exercice, fiscalité, mesures sociales, ou par exemple une mutuelle générale des professions libérales -, il ne peut pas y avoir d'opposition.

Aujourd'hui, dans une société de connaissance, de gens instruits, on peut imaginer qu'il n'y aura plus suffisamment d'emplois salariés. Or les professions libérales ont un rôle important à jouer dans l'économie européenne. Cet objectif m'animait durant ces deux mandats car certaines professions libérales s'en sortent beaucoup mieux que nous.

La profession d'avocat

Celle des avocats est éclatée, avec 180 bâtonniers dont certains ont tendance à refuser la nouveauté. Les évolutions sont longues à intervenir car dès qu'on leur propose une réforme, les avocats ont tendance à dire non. Nous avons travaillé aussi bien sur la réforme de la gouvernance que sur celle des structures d'exercice, de la déontologie à adapter au XXI^e siècle. Quand j'ai rendu mon

“Dès qu'on leur propose une réforme, les avocats ont tendance à dire non”

rapport, j'ai rencontré toutes les professions libérales, souvent très à l'écoute. Mais lorsque je l'ai expliqué à la conférence des bâtonniers - comprenant les barreaux de province, pas forcément les plus ouverts parce qu'ils craignent de perdre leur rôle -, je me suis heurtée à de fortes réticences. Quand je leur ai parlé d'interprofessionnalité ponctuelle - les clients veulent des plates-formes de service - avec un chef de projet pilotant des professions complémentaires, ils m'ont regardée, ébahis. Cette logique échappe à la verticalité des professions libérales. Le Conseil national des barreaux m'a écoutée et avance à petits pas grâce à des groupes de travail. Quand j'ai expliqué cela au conseil de l'Ordre, il m'a dit qu'il n'y avait pas une virgule à retirer à ce rapport.

Mon réformisme

Je suis par nature un peu rebelle mais pas révolutionnaire. La profession le sait très bien. Mes idées sont connues et on sait que je veux le bien des avocats. J'ai réfléchi à toutes ces questions qui intéressent les cabinets, du plus petit au plus grand. Toute la thématique de ma campagne porte à la fois sur les nouveaux moyens et outils de développement des avocats et surtout sur l'ouverture

“Je suis par nature un peu rebelle mais pas révolutionnaire. La profession le sait très bien”

vers de nouveaux métiers comme agent sportif, agent littéraire, agent artistique, mandataire en transactions immobilières, etc. Il s'agit d'amener les avocats des petits, moyens ou grands cabinets à évoluer dans ce sens. Je veux leur démontrer qu'il n'y a que des avantages pour eux. Il faut faire preuve de beaucoup de compréhension...

Mes priorités

Mes deux premières décisions tiendront à la prise en compte des évolutions déterminantes de la profession d'avocat, en raison de la connaissance de notions juridiques par la population grâce à Internet. Conséquence : on interroge l'avocat sur des dossiers de grande qualité à valeur ajoutée importante, mais plus tellement sur le tout-venant. Il peut sous-traiter un certain nombre de prestations juridiques simples. Cela modifie complètement la façon de travailler. Il faut donc accentuer la compétence car cette modification de la demande implique que les avocats, en plus des difficultés, devront s'adapter à une offre différente...

Ainsi le client de l'avocat spécialisé en droit de la famille arrive

“L'une des premières mesures est de moderniser le système de recouvrement des honoraires sur le mode de celui des experts-comptables, en référé, devant le TGI”

avec tous les imprimés trouvés sur Internet en expliquant sa situation. “Certes, vous êtes dans cette situation mais pas tout à fait”, lui répondra-t-on. Le client demande alors ce qu'il faut modifier à son contrat pour qu'il soit bordé juridiquement. On ne demande plus la même chose à l'avocat, surtout si l'on sait que les entreprises emploient beaucoup de juristes internes. Simultanément, l'avocat est traité comme un fournisseur habituel, lorsqu'il n'arrive pas à recouvrer ses honoraires et doit passer par le service contentieux. Aussi, l'une des premières mesures est de moderniser le système de recouvrement des honoraires, sur le mode de celui des experts-comptables, en référé, devant le TGI. Je voudrais qu'après un visa des bâtonniers, nous puissions faire la même chose. Et pour les aider, il convient de développer cette interprofessionnalité ponctuelle - la loi l'autorise déjà - permettant de faire comprendre aux avocats qu'ils peuvent être chefs de projet, en toute transparence, grâce à un cahier des charges type, le même pour toutes les professions.

Les nouvelles technologies

Elles sont essentielles, grâce au RPVA - le Réseau privé virtuel des avocats, parallèle au RPVJ, celui de la Justice. Les moyens ont été fournis par le ministère de la Justice, mais les greffiers refusent, ils n'ont pas l'habitude. Ils travaillaient avec des papiers, comme à la Sécurité sociale. Nous avons donc eu un vrai problème pour la mise en place du RPVA qui a pris un temps fou, mais Paris a fait cavalier seul. Ce système va nous permettre d'archiver nos actes. Chez les notaires, lorsque vous achetez un appartement,

“Je voudrai utiliser mon poids dans la profession pour faire avancer le réseau privé virtuel des avocats”

les documents vieux de cent ans sont retrouvés en une minute grâce à un fichier central. Imaginez une vente de société pour une personne qui change d'avocat et a perdu son original. Cela va être centralisé...

C'est très compliqué mais fondamental. Aussi, je voudrai utiliser mon poids dans la profession pour la faire avancer. Comme j'ai un cabinet traditionnel, je suis sensible aux préoccupations des “petits”. Cela permet aux “moyens” de voir que je suis comme eux, et aux “grands” de comprendre que cela ne changera rien pour eux.

Ma candidature

Ma candidature au bâtonnat ne relève en rien d'une ambition personnelle. J'ai à peu près réalisé ma vie professionnelle et l'ai plutôt réussie. Je fais cette démarche pour l'intérêt général, même si cela représente un travail de titan. J'ai toujours voulu travailler pour les générations futures, peut-être parce que j'ai quatre filles. J'exerce ce métier formidable depuis 1972 et souhaite qu'il garde ses lettres de noblesse, que les jeunes générations puissent continuer à travailler. Or aujourd'hui, il y a de véritables problèmes de profession. J'ai commencé à vingt-deux ans et monté mon cabinet très jeune, bien avant que mon mari n'ait des fonctions politiques. On s'est mariés à dix-neuf et vingt-et-un ans. Dans le domaine du droit, c'est le côté stratégique du conseil de l'entreprise qui m'intéressait : la vente, l'acquisition. J'ai débuté avec de toutes petites entreprises, et puis, elles ont



“Un rapport montre que seulement 20 % des collaborateurs veulent devenir entrepreneurs. Lorsque j'ai commencé, on était 70 % à le vouloir.”

grossi. J'ai travaillé sur du gros contentieux délicat, toujours sur des choses pointues, et sans aucun lien avec l'Ordre. Je n'étais pas l'avocat du palais, si bien que ma vie institutionnelle n'a démarré que tardivement.

Lorsque mes enfants étaient petits, je n'avais pas un moment pour m'occuper de l'Ordre et des institutions, mais par la suite, j'ai pu consacrer du temps à des réunions syndicales, professionnelles : j'ai commencé par être élue au Conseil national des barreaux. Je n'avais pas une haute idée de l'Ordre, car pendant vingt-cinq ans, il ne m'a servi à rien. Puis je me suis prise au jeu, j'ai été réélue et ai obtenu un poste important car j'avais réalisé beaucoup de choses comme présidente de la commission formation au CNB. No-

“Ma candidature au bâtonnat ne relève en rien d'une ambition personnelle. Je fais cette démarche pour l'intérêt général”

tamment, la mise en place de la formation continue des avocats. Cela a été compliqué, car les avocats sont des gens rebelles. J'ai toujours travaillé sur ce sujet, rédigé des rapports sur la spécialisation. Puis j'ai été élue à l'Ordre presque en même temps, et depuis sept ans, je travaille à la Commission nationale de concertation des professions libérales à Bercy. Les défendre, c'est défendre une économie douce qui maille le territoire, une économie de proximité. Vous vous apercevez vite que vous pouvez vraiment avoir un rôle si vous arrivez à les défendre sans être trop protectionniste.

Mes atouts

En ce moment, beaucoup de réformes sont en cours. Il faut la volonté de les faire aboutir dans l'intérêt des avocats, surtout si l'on sait que le bâtonnier de Paris est maintenant de droit vice-président du Conseil national des barreaux depuis des réformes très récentes. Ce qui permet d'avoir Paris et la province réunies, puisque le bâtonnier de Paris n'est pas déconnecté de la province. Indispensable si l'on veut que tous les avocats travaillent ensem-

“Sur les réformes en cours, il faut passer très vite à la pratique. (...) Cela nécessite de la détermination et du savoir-faire”

ble. Et je suis une vieille habituée de cela, je pense qu'on peut faire quelque chose. Je peux être immédiatement opérationnelle pour prendre en charge les vrais intérêts de mes confrères. Sur les réformes en cours, il faut passer très vite à la pratique. On en a tellement parlé ces dernières années que maintenant le fruit est mûr, il est temps d'agir. Cela nécessite de la détermination et du savoir-faire. Or j'ai vraiment démontré que je possédais ces qualités.

Bio express

Plaideuse entrepreneur



Il y a trente-huit ans, **Brigitte Longuet** - déjà mariée au futur ministre de l'Industrie - prête serment et crée son cabinet - LRS Associés - spécialisé dans le droit des sociétés et immobilier pour le conseil au PME.

Le fil rouge de son activité qui sera “agrémenté” de moult activités annexes au service de la profession : vice-présidente des syndicats d'entreprises en 2005, membre du Conseil national du barreau en 2005, présidente de la commission “formation” du FNB en 2008, membre du Conseil de l'ordre des avocats de Paris en 2005, sans oublier quelques responsabilités dans les instances de concertation des professions libérales.